

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021
AJOURNEMENT DU 19 JANVIER 2021

Procès-verbal de l'ajournement du 19 janvier de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue le 12 janvier 2021 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

Sont présents : Mme Anne-Marie Lareau, Mme Kim Elbilia, Mme Lyne Martel, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit, tous formant quorum sous la présidence du maire M. Luc Diotte.

Est aussi présente : La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Collard.

3761-21-01-1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau, de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

3738-20-12-2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil étant tous présents, M. le maire Luc Diotte demande d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

***7.2- Services environnementaux Lussier- Contrat échu – Autoriser Renouvellement de contrat**

***7.3- MTQ – RIRL- Chemin de Kiamika – Reddition finale – Acceptation des dépenses encourues et Envoi demande de remboursement**

***8.3- CRSBPL – Ordinateurs non supportés dès 2021 – Autorisation ou annulation**

***9.1-A Patinoire Municipale- Employé Hiver 2021 – Autoriser Embauche Journalier Temporaire**

***9.2- Comité de Développement des Infrastructures – Dossier Aréna**

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilia, d'approuver l'ordre du jour avec les ajouts proposés.

MOMENT DE RÉFLEXION

1- Réouverture de l'assemblée.

2.-Approbation de l'ordre du jour.

3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté

4.1- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 OCTOBRE 2020

4.2-A Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 NOVEMBRE 2020

4.2-B Adoption du procès-verbal de l'ajournement du 13 NOVEMBRE 2020 de l'assemblée régulière du 10 NOVEMBRE 2020

4.3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 08 DÉCEMBRE 2020

4.4- Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 21 DÉCEMBRE 2020

7.0- TRAVAUX PUBLICS :

***7.2- Services environnementaux Lussier- Contrat échu – Autoriser Renouvellement de contrat**

***7.3- MTQ – RIRL- Chemin de Kiamika – Reddition finale – Acceptation des dépenses encourues et Envoi demande de remboursement**

8.0- LOISIRS ET CULTURE

***8.3- CRSBPL – Ordinateurs non supportés dès 2021 – Autorisation ou annulation**

9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

***9.1-A Patinoire Municipale- Employé Hiver 2021 – Autoriser Embauche Journalier Temporaire**

11- Période de questions.

12- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

3763-21-01-4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 OCTOBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 octobre 2020 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

ADOPTÉE

3764-21-01-4.2-A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 novembre 2020 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

ADOPTÉE

3765-21-01-4.2-B ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DU 13 NOVEMBRE 2020 DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit d'approuver le procès-verbal de l'ajournement du 13 novembre 2020 de l'assemblée régulière du 10 novembre 2020 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3766-21-01-4.3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 08 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 décembre 2020 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3767-21-01-4.4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET DU 21 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr d'approuver le procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 21 décembre 2020 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3768-21-01-7.2 SERVICES ENVIRONNEMENTAUX LUSSIER- CONTRAT ÉCHU – AUTORISER RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la secrétaire-trésorière adjointe renouveler le contrat d'opération de la station d'eau potable et ce pour une période de 2 ans renouvelable pour une 3^e année et ce au tarif soumis par l'entreprise dans son offre de service. Et de procéder aux paiements mensuels de 1320\$ plus les taxes applicables pour l'année 2021 et de 1330\$ plus les taxes applicables pour l'année 2022.

ADOPTÉE

3769-21-01-7.3 MTQ – RIRL- CHEMIN DE KIAMIKA – REDDITION FINALE – ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES ET ENVOI DEMANDE DE REMBOURSEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-iles a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ou Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire émis par un ingénieur;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur le conseiller André Cyr, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-iles approuve les dépenses d'un montant de 413 249.71\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire de reddition de comptes, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

3770-21-01-8.3 CRSBPL– ORDINATEURS NON SUPPORTÉS DÈS 2021 – AUTORISATION OU ANNULATION

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel, de résilier le support par la CRSBPL pour l'entretien du poste informatique destiné au public qui l'était jusqu'à ce jour. Et que la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à en aviser la CRSBPL.

ADOPTÉE

3771-21-01-9.1 PATINOIRE MUNICIPALE- EMPLOYÉ HIVER 2021 – AUTORISER EMBAUCHE JOURNALIER TEMPORAIRE

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilia, d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à procéder à l'embauche de M Jason Valiquette pour le poste de journalier patinoire temporaire en remplacement d'un congé de maladie. Et que cet emploi est régi par les conditions salariales et autres de la convention collective des employés de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3772-21-01-9.1 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES – DOSSIER ARÉNA

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, de mettre en place un Comité de développement des infrastructures, qui en premier lieu aura pour fonction de débiter les discussions sur la marche à suivre pour l'avancement des travaux et de la mise en place de la structure d'Aréna destinée à être installée au-dessus de la surface de la patinoire.

ADOPTÉE

3773-21-01-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel, la levée de l'ajournement de l'assemblée régulière du 12 janvier 2021 au mardi 19 janvier à 19h30.

ADOPTÉE

Luc Diotte
Maire

Josée Collard
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte